

OBJET

AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Acquisition de
parcelles et
intégration dans le
domaine public.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
21/03/2022

Date d'affichage :
01/04/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Afin d'obtenir la maîtrise foncière sur des voies ouvertes à la circulation publique mais situées en domaine privé, la collectivité négocie avec les propriétaires riverains l'acquisition à l'amiable de leurs parcelles formant une emprise de sol, pour ensuite les classer dans la voirie communale.

Madame LEVERT a ainsi accepté de céder sa parcelle cadastrée AH 260 (provenant de AH 69) de 17 m², formant emprise de trottoir et de voirie de la rue Villebois Mareuil.

Madame BRICOUT propose également de céder à la collectivité l'emprise du trottoir d'environ 10 m² lui appartenant, située devant sa propriété de l'allée des Peupliers, cadastrée CW 1267p. Elle s'engage par ailleurs à démolir à ses frais le muret et la dalle en béton présente sur site, préalablement à la réfection de la voirie par les services techniques.

La délimitation et la surface exacte de cette parcelle de trottoir sera déterminée par le géomètre missionné par l'acquéreur.

Ces acquisitions pourraient être réalisées moyennant l'euro symbolique, étant entendu que les actes correspondants seraient établis en la forme administrative, et que les frais connexes seraient pris en charge par la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider de l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et ce, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de se prononcer favorablement sur l'intégration au domaine public desdites parcelles ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à ces divisions, acquisitions et incorporations.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

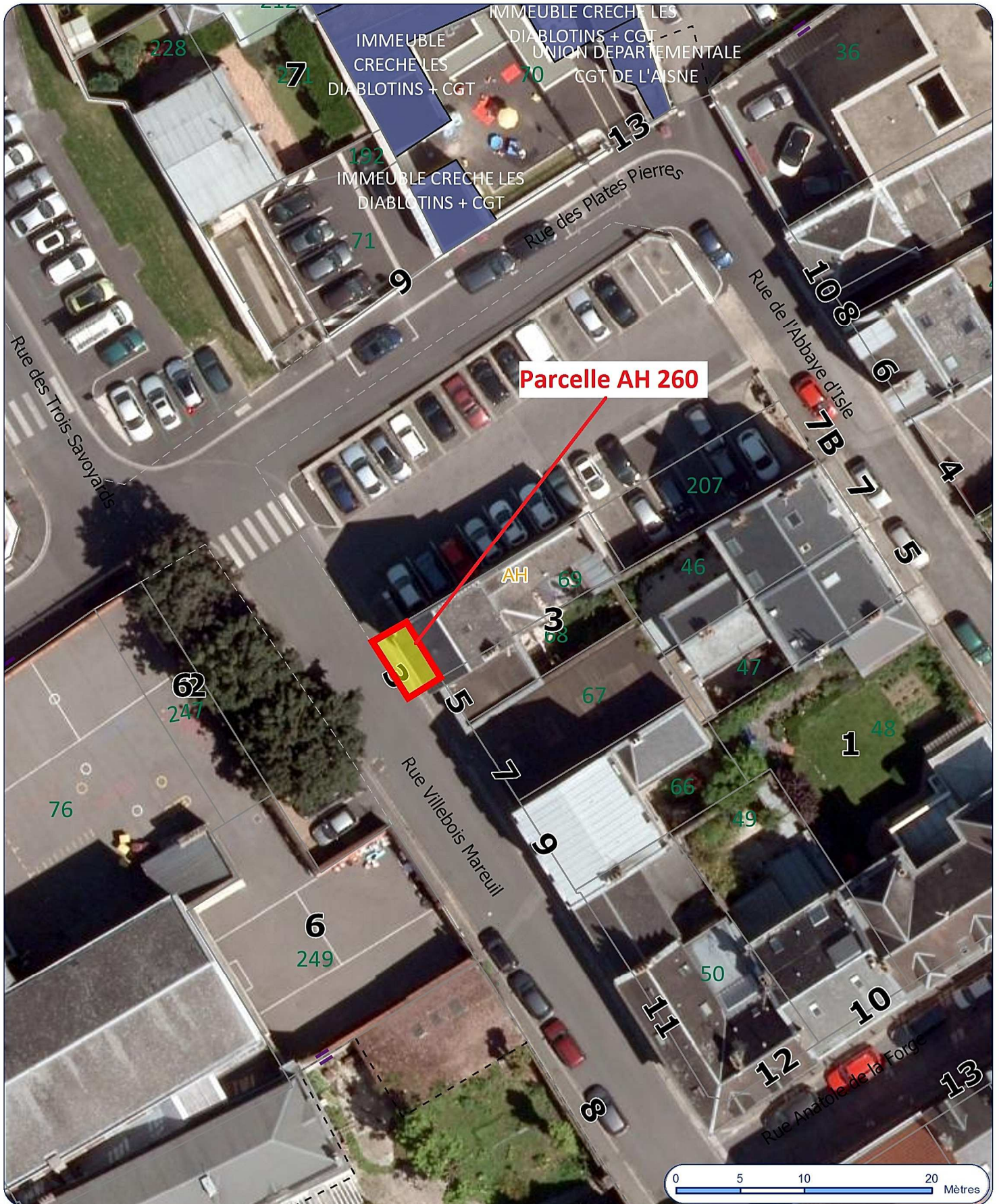
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56291-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 avril 2022
Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



N
échelle 1:400

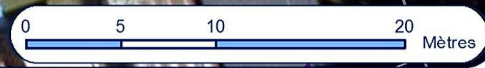
Édition du : 04/10/2021
Par : foncier

Sources :
Cadastré © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2019)

Rue Villebois Mareuil



Parcelle CW 1267p



N
échelle 1:400

Édition du : 04/10/2021
Par : foncier

Sources :
Cadastré © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2019)

Allée des Peupliers